

Info et agenda

Une bande-son magnifique de bruits d'eau, de souffles et d'instruments

Menée par l'association Pulsart avec des résidents d'EHPAD et de jeunes nantais, une bande-son évoquant l'idée de naissance «L'eau c'est la vie » a été réalisée. Magnifique à voir et à entendre! https://lc.cx/2N8iP9

Un nouveau webinaire « De l'Eau pour demain : quelles solutions alternatives pour les eaux souterraines en Bretagne?» pour demain



Le thème à écouter « Valorisation des carrières à des fins d'exploitation d'eau potable », exemple dans le Finistère https://lc.cx/XZTMuz

Février 2024 en résumé

- · Une météo déficitaire en soleil, très agitée et pluvieuse.
- Des cours d'eau en crue certains jours.
- Un hiver lessiviel pour les nitrates et pesticides contenus dans les sols.
- Panorama et évolution de l'assainissement de nos eaux usées : une surveillance renforcée des systèmes de traitement ; des équipements d'épuration qui améliorent les rejets mais des points de faiblesse sur les réseaux de collecte.

Invitation à la Journée sur la sobriété et le partage de la ressource en eau

19 mars 2024 - Vannes - Assemblée Bretonne sur l'Eau (ABE) - https://lc.cx/ztZHQq



Débits des rivières Débits en l/s 1500 Moyenne interannuelle de février Février 2024 REGUER Données issues de la DREAL disponibles sur: https://infeaux22.cotesdarmor.fr

Alors que les débits étaient déjà soutenus dans les rivières, ils ont atteint ponctuellement des pics peu fréquents (statistiquement tous les 5 ans).

Février 2024 : déficit record d'ensoleillement, succession de perturbations et des cours d'eau en crue

Un ensoleillement historiquement bas selon Météo France (46 h de soleil à Saint-Brieuc pour une normale de 82 h). Bien que sans pluie, les premiers jours du mois comptaient le soleil en minutes. À partir du 7, le ciel gris a été souvent accompagné de précipitations et de violents coups de vents. Les pluies très copieuses certains jours ont dépassé les 30 mm comme le 8, les 22 et 23 sous la forte dépression « Louis », le 25 et enfin le 29.

Pluviométrie de février 2024

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	St-Brieuc	Quintenic	Merdri- gnac
du 1 ^{er} au 10	64	22	17	13	32
du 11 au 20	25	14	11	11	11
du 21 au 30	88	87	72	59	64
Cumul du mois en mm	177	123	100	83	107
Rapport à la normale	168 %	141 %	155%	143 %	139 %

Pour en savoir plus:

Les débits en quasi-temps réels disponibles sur https://infeaux22.cotesdarmor.fr/cartes le dernier bulletin des nappes https://lc.cx/0a-lFt

Teneurs en février 2024

Evaluation qualité suivant le SEQ'Eau (*) 50 à 75 25 à 50 10 à 25 2 à 10 0 à 2 2 à 10 10 à 2 10 à 3 10 à 2 10 à 3 10 à 4 10 à 3 10 à 4 10 à 4

(*) Seq'Eau: Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine Les **nitrates**dans les rivières

Des valeurs hautes de saison après un hiver lessiviel ayant entraîné le surplus à la rivière

Les pluies lessivielles de l'automne et de l'hiver ont entraîné les nitrates vers les rivières. La moyenne des concentrations est ainsi passée de 18 mg/l en octobre à 27 mg/l en janvier puis à 30 mg/l en février.

Cette valeur haute de saison est peu différente de celle de l'an dernier à la même époque (33 mg/l).

Dans le détail des valeurs, quelques remarques :

- aucun point observé ne présente de valeur en dessous de 10 mg/l,
- les valeurs les plus faibles, inférieures à 20 mg/l sont situées sur le Blavet (de Kérien à Lanrivain) en amont de la retenue, sur le Yar, le Yaudet, le Kerdu, le Correc,
- deux valeurs sont égales ou supérieures à 50 mg/l, situées sur le rau de l'étang du Guilliers à Jugon-les-Lacs (56 mg/l) et le Quilloury, un affluent de l'Arguenon à la valeur la plus élevée de 57 mg/l,
- 46 points sur les 67 observés présentent des valeurs entre 25 et 50 mg/l.

Nos résultats nitrates sont disponibles sur https://infeaux22.cotesdarmor.fr

Les pesticides dans les rivières

Résultats de janvier 2024¹

Beaucoup de produits pesticides dans les rivières

Les produits rencontrés sont pour beaucoup des métabolites, issus de pesticides transformés au contact de l'air, l'eau, le sol. Tous les cours d'eau dénombrent un minimum de 7 métabolites.

On citera le chlorothalonil, sous une forme dégradée d'un fongicide interdit, non utilisé depuis 2021 dont on analyse son métabolite dans toutes les rivières, aux concentrations non négligeables. D'autres issus d'herbicides tels que le S-métolachlore, le métazachlore, le nicosulfuron sont également chroniquement analysés. Certains sont dits pertinents à surveiller dans l'eau potable indiquant leurs toxicités qui préoccupent pour la santé humaine mais aussi pour la vie aquatique.

Autre que cette pollution chronique, on décèle des produits dits « actifs », herbicides pour la plupart : le bentazone dans 2 rivières, le chlortoluron (3 rivières), le mésotrione (2), le prosulfocarbe (2) et enfin, du métaldéhyde, un antilimaçe (2).

L'Islet détient la plus forte teneur, toutes substances confondues de 4,6 µg/l. Le frémur à Hénanbihen, le Gouessant à Noyal et l'Oust à Hémonstoir dépassent quant à eux des teneurs de 2 µg/l.

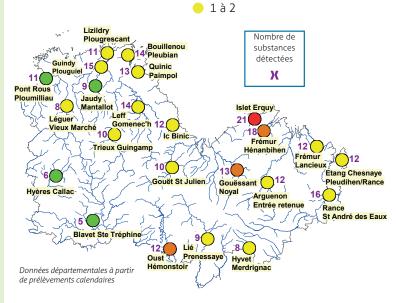
¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides

Teneurs de janvier 2024

Concentrations en µg/l toutes molécules confondues

3.5 à 5 0.5 à 1 2 à 3,5

0,1 à 0,5



Nos résultats pesticides sont disponibles sur https://infeaux22.cotesdarmor.fr

L'assainissement des eaux usées Station de Corseul - Filtre planté de roseaux aéré. Mise en service Mars 2022. Initialement, site composé de 3 bassins de lagunage naturel

Avant d'être rejetées dans les milieux aquatiques, les eaux usées doivent être épurées en station d'épuration (assainissement collectif) ou par un dispositif autonome d'assainissement (40 % de la population costarmoricaine).

Des systèmes collectifs d'assainissement sous surveillance.

Pour évaluer l'efficacité du système d'assainissement (station d'épuration et réseau de collecte), un dispositif est mis en place par le maître d'ouvrage pour la prévention des pollutions et des risques : l'autosurveillance.

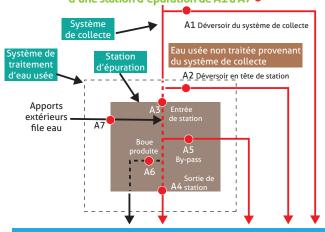
Selon la capacité de l'équipement épuratoire, différents points sont définis et exigés. Les données doivent être déposées sur une base nationale et transmise à la Police de l'Eau (DDTM - Préfecture), laquelle est chargée d'établir l'état de conformité des systèmes d'assainissement (sur les stations de plus de 2 000 EH2) suivant la réglementation nationale (Directive ERU) et surtout au regard des prescriptions et normes de rejet locales souvent plus contraignantes compte-tenu de l'acceptabilité des milieux.

² Équivalent Habitants

Des contrôles qui se renforcent

Les règles de l'autosurveillance ont été réaffirmées ces dernières années par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 visant à améliorer la qualité des rejets et l'objectif du bon état écologique des Eaux (DCE). En 2020, un nouvel arrêté modificatif du précédent du 31/07/2020 a augmenté les exigences, demandant à élargir les contrôles aux réseaux de collecte et à apprécier leur performance par temps de pluie notamment : surveillance et exigences de sécurisations des débordements sur les stations de plus de 2 000 équivalent habitants

> Schéma des différents points d'autosurveillance d'une station d'épuration de A1 à A7 •

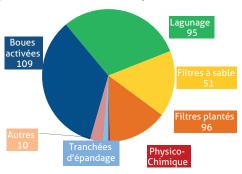


Focus territorial

Zoom sur le panorama des systèmes épuratoires en Côtes d'Armor

Sujet bien moins médiatisé que l'eau potable, l'assainissement des eaux usées est un maillon indispensable dans le cycle de l'eau. Discrets dans nos paysages, on ignore souvent l'existence de ces systèmes d'assainissement. Dressons un état de ces équipements en Côtes d'Armor, de leurs fonctionnements et des impacts en terme d'urbanisme.

Type et nombre de stations d'épuration en Côtes d'Armor



Un total de 353 stations d'épuration de collectivités d'une capacité épuratoire totale de 1,21 millions d'Équivalent-Habitants (EH). Une évolution vers des systèmes de traitement plus performants

Milieux de rejet des eaux traitées



Des stations d'épuration de plus en plus performantes en vue de limiter les impacts environnementaux

La première génération de stations, construite dans les années 70, est peu à peu renforcée ou remplacée par des stations mieux dimensionnées et plus performantes. Ainsi, les stations de petites capacités de type lagunage sont en net recul au profit de stations de type Boues Activées, permettant un meilleur traitement. 19 lagunes ont ainsi été remplacées de 2017 à 2023 sur le département et 9 autres sont prévues en 2024. Se sont aussi développés, ces dernières années, les filtres plantés de roseaux. À noter, en bout de chaîne de ces nouvelles stations, les lagunages anciens sont parfois maintenus en traitement d'affinage.



Direction de l'Environnement 9 place du Général de Gaulle CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable

sur *cotesdarmor.fr* rubrique Environnement > L'eau



Légende photo Station de Bréhand de type Boues activées en remplacement de 3 lagunes Mise en service en 2023

Enfin, on note des équipements nouveaux améliorant le traitement souvent insuffisant du phosphore ainsi que des dispositifs de désinfection sur le rejet de stations littorales pour limiter les problèmes bactériologiques (Paimpol, Plouër-sur-Rance, Saint-Samson-sur-Rance, Saint-Quay-Portrieux...).

Mais des dysfonctionnements subsistent souvent liés aux réseaux de collecte vieillissants.

Les systèmes d'assainissement collectifs des Côtes d'Armor sont conformes à la réglementation nationale et européenne. En revanche, 43 % des systèmes d'assainissement (réseau+stations) sont évalués non conformes par rapport aux prescriptions adaptées au milieu local (source Préfecture – Données identiques 2021 et 2022).

2 causes principales en sont à l'origine :

- la surcharge hydraulique en situation de pluie des réseaux de collecte engendrant des surverses et des problèmes de fonctionnement des stations. Conséquence : des perturbations sur le milieu naturel et sur les activités en zone littorale (pêche, baignade...).
- Des problèmes et insuffisances épuratoires avec dépassements de normes de rejets (matière organique, phosphore ou azote).

Des non-conformités qui bloquent les projets d'urbanisme

En 2020, suite à une instruction gouvernementale du 18/12/2020, le positionnement des Préfets sur les projets d'urbanisme a été renforcé, bloquant les constructions quand la collecte et l'épuration présentent des défaillances significatives impactant l'environnement. 23 % des systèmes d'assainissement ont été jugés non-conformes en 2022, avec pour conséquence une restriction de l'urbanisation (43 causes majeures, 15 mineures sur 216 dossiers instruits concernant réseaux et stations > 200 EH²).

Des travaux souvent lourds de réhabilitation sont à mener. Un suivi et accompagnement des communes par les services de l'État pour un retour à la conformité sont assurés ainsi qu'un accompagnement technique proposé par l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités – https://www.adac22.bzh).

² Équivalent Habitants

